

La Diète a repris aujourd'hui ses séances les portes fermées : elle est encore assemblée quoiqu'il soit quatre heures du soir. Sa principale occupation est d'aviser aux moyens de diminuer le poids des charges publiques.

Pour juger de l'influence que la cour de Russie a sur les opérations de cette Diète, il suffit de faire connoître la note que le département des affaires étrangères a fait remettre à l'ambassadeur de cette cour. Elle est conçue en ces termes, & signée du grand-chancelier de la couronne.

*Le sousigné a l'honneur, en qualité de président du département des affaires étrangères, de notifier, de la part de Sa Maj. & les états assemblés des deux nations, à S. E. le comte de Stackelberg, ambassadeur de l'Impératrice de toutes les russies, que les états confédérés ont jugé qu'il seroit nécessaire de faire quelques changemens dans les constitutions & loix faites par la dernière Diète; mais qu'ils ont aussi résolu de ne pas entamer cette affaire, sans que V. E. en soit avertie, ni procéder à aucune réforme, sans qu'elle leur ait donné une assurance par écrit, que l'intention de Sa Maj. l'Impératrice n'est pas de déroger par sa garantie au droit qu'ont les états de la république de faire des loix pour le bien intérieur de la patrie. Plus la république compte sur les sentimens généreux de Sa Maj. l'Impératrice, plus elle espère être convaincue,*